



Une reprise progressive des activités des milieux d'accueil

Communiqué de presse

Du 16 mars au 3 mai, les milieux d'accueil ont été maintenus ouverts par le Conseil National de Sécurité pour permettre l'accueil d'enfants dont les parents sont en première ligne face à la gestion de l'épidémie, travaillent dans des fonctions essentielles ou qui n'avaient pas d'alternative à la garde de leurs enfants. Dans les faits, le taux de fréquentation des milieux d'accueil a chuté jusqu'à 2,5% en moyenne. Vu la reprise progressive de l'activité économique et professionnelle décidée par le CNS à partir du 4 mai, mais aussi en tenant compte de l'impact du confinement au sein des familles et du bien-être de l'enfant, il est nécessaire d'organiser la reprise progressive des activités des milieux d'accueil.

À partir du 4 mai, tous les enfants doivent pouvoir être accueillis au sein de leur milieu d'accueil.

L'ONE a communiqué ce mercredi un guide de recommandations concernant l'organisation, la gestion de l'accueil, l'accompagnement psycho-social du personnel et les normes sanitaires. Ce guide vise à répondre aux nombreuses et légitimes questions du secteur des milieux d'accueil (fédérations, syndicats) qui a été consulté suite aux décisions du CNS. Les modalités de reprise des activités des milieux d'accueil devront tenir compte de leur diversité et de leur connaissance de terrain. Il est important notamment de laisser aux milieux d'accueil une marge de manœuvre dans la mise en œuvre de la reprise. Ils sont les experts de leurs réalités et il importe d'en tenir compte. En outre, il est également demandé qu'un point d'attention soit mis sur la qualité de la reprise du lien psycho-social entre le personnel accueillant avec les enfants d'une part et avec les parents d'autre part dans ce contexte particulier.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ont entrepris différentes actions afin de fournir des masques en tissu dès le 4 mai, de manière complémentaire aux mesures de protection en vigueur depuis le

début de la crise. Une commande de 23.000 masques est actuellement acheminée dans les différentes provinces pour ensuite être distribuée aux milieux d'accueil. Du gel hydro alcoolique a également été commandé par l'ONE dans le cadre d'un marché conjoint avec le Ministère, et sera acheminé ultérieurement dans des conditions spécifiques. Aussi l'ONE versera dès ce jour un forfait aux milieux d'accueil pour leur permettre de s'en procurer.

Sur le plan financier, une application stricte des contrats d'accueil dès le 4 mai, impliquant l'obligation d'honorer la participation financière des parents, même en cas d'absence, susciterait une pression tant sur les milieux d'accueil que sur les familles. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc pris des décisions pour permettre une reprise progressive des activités des milieux d'accueil et offrir de la souplesse aux parents durant cette période de redémarrage.

Concrètement :

- Du 4 au 17 mai : les absences des enfants ne doivent pas être justifiées. En cas d'absence, les parents ne doivent pas s'acquitter de la participation financière prévue dans le contrat d'accueil. Les indemnités forfaitaires adaptées aux différents types de milieux d'accueil sont maintenues. pour tous les milieux. A partir du 11 mai, les milieux d'accueil seront encouragés à assurer un taux minimal de présence de 25% des enfants. Les indemnités seront versées par l'ONE et seront couvertes par le Fonds d'urgence mis en place par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- A partir du 18 mai : la participation financière des parents sera à nouveau demandée, suivant les conditions des contrats d'accueil. Les indemnités compensatoires versées par l'ONE aux milieux d'accueil prévues pour la période du 16 mars au 17 mai seront suspendues. Toutefois, le Gouvernement a chargé l'ONE de constituer une cellule de veille en son sein pour identifier les besoins individuels des milieux d'accueil jusqu'à 6 mois après la levée des mesures de confinement. L'objectif pour la Fédération est d'éviter toute faillite et de maintenir l'ensemble des places d'accueil dans tous les types de milieux.

« Le retour des enfants dans les milieux d'accueil pose des questions sanitaires, organisationnelles, sociales, psychologiques et financières légitimes. Nous sommes bien conscients de cette complexité et nous entendons y répondre au maximum avec l'ONE pour permettre au personnel accueillant de reprendre progressivement le travail dans les meilleures conditions possibles. Les accueillant.e.s d'enfants, les puériculteurs, puéricultrices, sont restés disponibles ces dernières semaines pour notamment apporter des solutions de garde au personnel médical. Elles et ils continueront d'assurer leur rôle au quotidien pour le bien-être et les besoins élémentaires des enfants. C'est une fonction essentielle dans notre société. Je les remercie sincèrement pour cela. »

conclut la Ministre Bénédicte Linard.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

Bénédicte LINARD